

Caisse publique « ter », la FRC devra encore convaincre

Mai-juin 2016

Stéphane Rossini

L'histoire de la structure d'organisation des caisses-maladie est un perpétuel sujet de préoccupation. De la Lex Forrer, refusée par le Peuple en 1990, à nos jours, la pluralité des assureurs et leur mise en concurrence pose de nombreux problèmes. Mentionnons : la confusion entre assurances sociale et privée et le manque de transparence qui en découle ; les inégalités de traitement des assurés et les écarts injustifiés de prime entre les caisses au sein de chaque canton ; le décalage entre coûts et primes ; les réserves inadéquates et opaques ; les flux financiers occultes entre cantons ; les changements de caisse coûteux ; la concurrence illusoire ; la complexité du système ; etc. Il fait donc sens de remettre cette question au cœur de l'actualité.

Echecs et succès

Plusieurs initiatives populaires ont tenté de changer le cours des choses. Toutes ont été rejetées sèchement. 2003, l'initiative du PSS récolte 27,1% de oui ; 2007, la Caisse unique du Mouvement populaire des familles 28,8% ; 2014, celle pour une caisse publique, 38,2%. Cette dernière marque pourtant une rupture, car elle a permis deux succès : l'élaboration d'une loi fédérale sur la surveillance des assureurs-maladie et une modification de la compensation des risques. Ces projets ne sont pas à sous-estimer. Leur impact apportera des progrès vers davantage de transparence et moins de sélection des (bons) risques. Il conviendra d'en apprécier les effets, car ces modifications sont une réponse à nos critiques.

Proposition FRC

Un an et demi après le dernier échec, la Fédération romande des consommateurs FRC relance la discussion. Elle a mis en consultation un texte d'initiative prévoyant la possibilité pour les cantons de créer une institution cantonale ou intercantonale (caisse de compensation) chargée de rembourser les coûts, ainsi que de fixer et encaisser les primes dans l'assurance de base. Les arguments de fond sont identiques à (tous) ceux développés jusqu'ici.

Lucidité critique

Ce projet doit être appréhendé avec lucidité. Il n'est pas inconnu, car cette variante a été discutée lors de l'élaboration la dernière initiative. L'appréciation fut la suivante : pour modifier la Constitution et gérer le même processus politique, autant agir dans une logique fédérale claire et compréhensible. Pour tenir compte de la dimension cantonale de l'organisation du système de santé, nous avons d'ailleurs opté pour des caisses publiques cantonales.

La dimension cantonale peut et doit être discutée politiquement. Le modèle proposé ne simplifie pas catégoriquement un système déjà trop complexe, cloisonné et disparate. En effet, la juxtaposition des modèles (celui de l'initiative dans les cantons qui le voudraient et l'actuel ailleurs) provoque une complexité supplémentaire. Est-ce ce que nous souhaitons ? Personnellement, non.

Dans un tel système hybride, la voie de la prévention et de la promotion de la santé, sans un ancrage effectif dans la législation fédérale, ne permettra que peu de progrès par rapport au statu quo. Ceux qui en font beaucoup continueront de le faire, les autres n'en feront pas plus. Le but ne peut donc être atteint en cette matière par l'initiative. N'est-ce pas par une autre voie qu'il faut reprendre la question de la promotion de la santé ?

L'inégalité de traitement des citoyens-assurés demeurera. Elle sera peut-être même renforcée. C'est le contraire de ce à quoi nous devrions aspirer. Peut-on résoudre des injustices pour quelques cantons seulement ?

Le système proposé (centrale de compensation avec la cohabitation des autres caisses) ressemble à une demi-mesure qui ne se distingue guère du dernier débat proposé. Ainsi, avec le dernier projet de caisse publique, on conservait aussi le personnel pour appliquer la LAMal. Il n'y a donc pas une « innovation » spectaculaire générant une dynamique nouvelle et capable de stimuler un mouvement de soutien fort tout en réduisant les critiques des opposants.

Alternatives

Si les avantages ou/et les chances du modèle cantonal sont évidents pour les initiés, pour la population, ce modèle n'apporte aucune plus-value de compréhension et de soutien par rapport à ce qui a été voté en 2007 et 2014. La « couche » de complexité et de diversité supplémentaire générée par cette initiative avec davantage de diversité cantonale va, à mon sens, à l'encontre des orientations de simplifications du système. Et puis, peut-on se lancer dans une dynamique d'initiative populaire fédérale pour qu'en fin de compte seuls quelques rares cantons puissent en profiter ? La question est légitime, tant l'investissement humain et financier dans un tel projet est conséquent. Et puis, sans résignation aucune, pour autant que seuls les romands souhaiteront débattre de ce problème majeur, difficile d'avoir le moindre espoir de succès.

Les alternatives à approfondir ... qu'on pourrait revenir de manière plus ciblée, en privilégiant une action d'envergure nationale : Fonds de réserves national/cantonal ; prime unique cantonale mais sans revoir l'organisation systémique ; voire un système de concessions, comme dans la téléphonie mobile, avec par exemple 3 ou 4 caisses. Le changement serait compréhensible et le système simplifié, plus transparent et moins inégalitaire.

* * *

Pour nos arguments et articles en faveur de la Caisse publique, voir :

<http://www.stephanerossini.ch/engagement-citoyen/reflexions-positions/>

Pour le projet de la FRC, voir :

<http://www.frc.ch/dossiers/consultation-caisse-compensation/>